



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

AVRIL-DECEMBRE 2024

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent-e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent.e qui accepte d'acquiescer, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent-e

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Tél. _____
Courriel _____

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Producteur



Pain Budi Bio
1, chemin de la Budinerie
78720 la Celle les Bordes
lepainbudibio.fr

Exploitation et produits

En agriculture biologique depuis 2001, La Budinerie produit entre autres du blé d'excellente qualité boulangère (contient du gluten). La farine Vald'or produite à la ferme est à 100% meule de pierre afin de produire une farine bise (T80 à T110) pour préserver ses qualités gustatives et nutritives.

La Budinerie produit des pains nature de 500 g ou 1 kg, un pain 3 farines (50 % blé, 50 % sarrasin / maïs), des pains spéciaux de 350 g aux figues, noisettes, noix, olives, raisins, tomates séchées, graines de courge, graines de lin et de pavot ou graines de sésame (diversifiés si commandes multiples). Composés en tout ou en partie de farines de blé T80 et T110, les pains sont au levain produit sur place et sont cuits au four à bois.

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de sa production BIO et transformés dans sa ferme : moulin pour la farine et four pour le pain
- Livrer les produits sur la période le mardi avant 19h
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
- Accueillir les adhérents à la ferme une fois par an pendant le contrat d'engagement

L'Adhérent-e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;
- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;
- payer à l'avance sa commande de pains et/ou de farines pour la durée totale de son contrat ;
- venir récupérer son pain / sa farine lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer régulièrement, et **au minimum une fois par trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.) ;



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

AVRIL-DECEMBRE 2024

Distributions

Les distributions auront lieu **tous les mardis du 02 avril 2024 au 17 décembre 2024**, à l'exception des dates suivantes : **13 février – 30 juillet – 06 août – 13 août – 20 août 2024**, soit **34 distributions**

Distribution	Mardi
	9 janvier 2024
	16 janvier 2024
	23 janvier 2024
	30 janvier 2024
	06 février 2024
	13 février 2024
	20 février 2024
	27 février 2024
	05 mars 2024
	12 mars 2024
	19 mars 2024
	26 mars 2024
1	02 avril 2024
2	09 avril 2024
3	16 avril 2024
4	23 avril 2024
5	30 avril 2024
6	07 mai 2024
7	14 mai 2024
8	21 mai 2024
9	28 mai 2024
10	04 juin 2024
11	11 juin 2024
12	18 juin 2024
13	25 juin 2024
14	02 juillet 2024

Distribution	Mardi
15	09 juillet 2024
16	16 juillet 2024
17	23 juillet 2024
	30 juillet 2024
	06 août 2024
	13 août 2024
	20 août 2024
18	27 août 2024
19	03 septembre 2024
20	10 septembre 2024
21	17 septembre 2024
22	24 septembre 2024
23	1er octobre 2024
24	08 octobre 2024
25	15 octobre 2024
26	22 octobre 2024
27	29 octobre 2024
28	05 novembre 2024
29	12 novembre 2024
30	19 novembre 2024
31	26 novembre 2024
32	03 décembre 2024
33	10 décembre 2024
34	17 décembre 2024
	24 décembre 2024
	31 décembre 2024



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

JANVIER-DECEMBRE 2024

Prix et règlement

Choix des types de pain - Cocher et renseigner les options souhaitées :

Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Distributions	Total	
Nature (500 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Nature (800 g)	4,60 €	x	x 34	x	€
Nature (1 kg)	5,80 €	x	x 34	x	€
Complet (500 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Complet (1 kg)	5,80 €	x	x 34	x	€
Pain 3 farines (500 g)	3,20 €	x	x 34	x	€
Pain petit épeautre (500 g)	4,30 €	x	x 34	x	€
Pain « surprise » parmi ceux ci-dessous (varie toutes les semaines)	2,90 €	x	x 34	x	€
Lin-pavot (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Sésame (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Graines de courge (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Olives (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Figue (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Raisins (350 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Noix (300 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Noisettes (350 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Tomates séchées (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Multi-graines (400 g)	2,90 €	x	x 34	x	€
Brioche	4,30 €	x	x 34	x	€
Total				€	/3 = €

Règlement : **3 virements TRIMESTRIELS** émis aux dates suivantes et avec les libellés indiqués ci-dessous.

Virement	Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]	Montant
Virement n°1 émis le 05 Avril 2024	LE MIAM	€
Virement n°2 émis le 05 Juillet 2024	LE MIAM	€
Virement n°3 émis le 05 Octobre 2024	LE MIAM	€

Si vous souhaitez faire un UNIQUE règlement TOTAL, cochez la case suivante :

Je règle tout d'un coup ! soit €



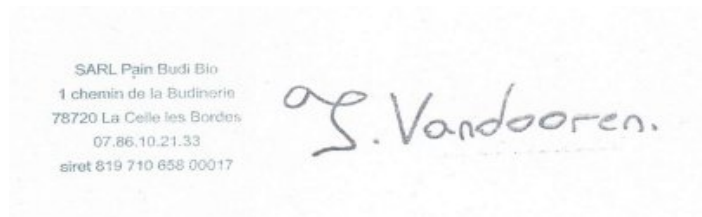
LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF
CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN
JANVIER-DECEMBRE 2024

RIB « Pain Budi Bio » :

Intitulé du compte		S.A.R.L. PAIN BUDI BIO LA BUDINERIE 78720 LA CELLE LES BORDES	
Domiciliation			
Code banque 18206	Code guichet 00077	Numéro de compte 65093801479	Clé RIB 58
IBAN		FR76 1820 6000 7765 0938 0147 958	
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT		AGRIFRPP882	

Fait à

Le



Signature Adhérent-e

Signature Producteur

Contrat à renvoyer à Claire + Anne-Laure pain@lemiam.org